

Villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

DELIBERATION N°2014-054

**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN
RELATIF A LA FOURNITURE DE DENREES POUR LA CUISINE
CENTRALE ET LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Didier FABRE, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD,

Absents représentés :

*Madame Anne-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSEYEU
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET*

Monsieur Gilbert CHAILLOU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant la nécessité de renouveler le marché de fournitures de denrées pour la cuisine centrale arrivant à échéance à la fin du mois d'août 2014 ;

Considérant la nécessité d'intégrer dans les prestations l'ajout des denrées propres à la Maison de la petite enfance ;

Considérant que ce renouvellement nécessite l'élaboration et la passation et l'exécution d'un marché public sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen dans les conditions prévues aux articles 58 et suivants du Code des Marchés Publics.

Article 2 : Arrête le montant prévisionnel des prestations sur une année à deux cent soixante-seize mille cinq cent euros hors taxes (276 500 € HT) soit huit cent vingt-neuf cinq cents euros (829 500 € HT) sur l'ensemble de la durée du marché (3 ans maximum).

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce marché.

Article 4 : Précise que la dépense correspondante sera imputée à l'article qui est ouvert au budget primitif de l'exercice 2014 en section de fonctionnement.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

